Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_127-DE

Ville de Crosne

EXTRAIT
du registre des délibérations
du Conseil Municipal

SÉANCE DU 25 NOVEMBRE 2025

DELIBÉRATION N° 2025-127
Demande de subvention REGION Ile-de-France pour l'achat d'un véhicule Police Municipale

Le Maire, soussigné, certifie que le compte-rendu de la présente délibération a été affiché dans les délais légaux.

Convocation : 19.11. 2025
Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 29
Nombre de présents : 22
Procurations : 7
Nombre de votants : 29

ÉTAIENT PRÉSENTS :
Monsieur Michaël DAMIATI, **Maire**,
Madame Annie FONTGARNAND, Madame Christel CASSATA, Madame Dominique BIERRY, Monsieur Patric BRETHOUS, **Maires-Adjoints**
Monsieur Jean-Pierre DANILE, Monsieur Mounir DEBBABI, Madame Valérie MERCERA DEHERRE, Monsieur Abdoulaye DIONE, Monsieur Thierry MARTIN, Monsieur Ludovic FIGERE, Monsieur Jean-Michel BLANCHARD, Monsieur Bernard HUOT, Madame Chantal LEMAITRE, Monsieur François CHOUVIN, Madame Christel LAOUT, Madame Virginie THEODORE, Monsieur Alain MANIERE, Monsieur Christophe CARRERE, Monsieur Achour SLIMI, Monsieur Jean-Michel CORIOU, Monsieur Yvan CLAIRET **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT ABSENTS AYANT DONNÉ PROCURATION :
1. Monsieur Gaëtan MAIURI donne pouvoir à Monsieur Michaël DAMIATI
2. Madame Hélène DE SOUSA donne pouvoir à Madame Valérie DEHERRE
3. Madame Bérangère LEJANVRE donne pouvoir à Madame Christel CASSATA
4. Madame Séverine MARTINS donne pouvoir à Monsieur Ludovic FIGERE
5. Madame Laurence MAYDA donne pouvoir à Monsieur Thierry MARTIN
6. Madame Martine ABITA RICHARD donne pouvoir à Monsieur Christophe CARRERE
7. Monsieur Patrick VANHILLE donne pouvoir à Monsieur Yvan CLAIRET

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Monsieur Abdoulaye DIONE

Rapporteur : M. LE MAIRE

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'intervention de la Police municipale et du renforcement des moyens mis à disposition de ce service, la commune de Crosne envisage l'acquisition d'un véhicule hybride destiné aux missions quotidiennes de police municipale. L'achat d'un véhicule moderne, fiable et moins polluant représente un besoin réel pour le bon fonctionnement du service.

La commune projette l'acquisition d'un véhicule hybride, permettant :
- Une réduction notable des émissions de CO_2,
- Une diminution des coûts de carburant,
- Un fonctionnement plus silencieux lors des patrouilles,
- Une image plus responsable et exemplaire pour la commune.

Ce choix s'inscrit dans la volonté municipale de contribuer à la transition énergétique tout en garantissant l'efficacité des interventions.

L'achat de ce véhicule hybride constitue un investissement nécessaire, pertinent et cohérent avec les besoins du service de Police municipale. Il renforcera la présence de proximité tout

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le 08.12.25
ID : 091-219101912-20251125-2025_127-DE

en permettant à la commune de s'inscrire dans une logique de réduction de son empreinte environnementale.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le débat en Commission Finances et Moyens Généraux en date du 17 octobre 2025.

CONSIDERANT la volonté de la commune de moderniser sa flotte automobile tout en s'inscrivant dans une démarche de transition écologique,

CONSIDERANT que le choix s'est porté sur un véhicule hybride, permettant de réduire les émissions de CO2 et les consommations de carburant,

CONSIDERANT que la commune souhaite solliciter une subvention auprès Région Île-De-France

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une aide de 30%, auprès de la Région Île-De-France

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la ville pour l'année 2025.

PRECISE que le plan de financement est le suivant :

- Cout total du véhicule : 25 640.63€ HT (soit 30 700.00€ TTC)
- Cout de l'aménagement et sérigraphie véhicule : 5 740 € HT (soit 6 888 € TTC)
- Subvention demandée à la Région Île-De-France : 9 414,19 € HT
- Autofinancement de la commune : 21 966,44 € HT

DONNE pouvoir à Monsieur Le Maire pour l'exécution de la présente délibération, ainsi que pour signature de tous les actes, contrats, avenants y afférents.

ADOPTÉE, à l'UNANIMITÉ

FAIT A CROSNE, EN MAIRIE, LE 25 novembre 2025

Signature
du Secrétaire de Séance
Monsieur Abdoulaye DIONE

Pour extrait conforme,

Le Maire de Crosne,
Michaël DAMIATI

MAIRIE DE CROSNE (91)

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles sous un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de son affichage

Ville de Crosne